L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

BUREAU 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 5 DECEMBRE.

FEUILLETON DE L'*ABEILLE*.

Nous commencerons demain *Les Trois Filles d'honneur*, nouveau roman historique de Félix de S[illegible], auteur du *Château de* [illegible].

Manifestation Baudin.

MANŒUVRES À L'INTÉRIEUR DANS LE BUT DE TROUBLER LA PAIX PUBLIQUE ET D'EXCITER À LA HAINE ET AU MÉPRIS DU GOUVERNEMENT.

Paris, 14 novembre.

A l'ouverture de l'audience, Me Aunge a présenté la défense de M. Peyrat.

Le tribunal a entendu ensuite Me Laurier pour M. Challemel-Lacour, Me Leblond pour MM. Gaillard père et fils, et Hubbard pour M. Peyrouton.

M. LE PRÉSIDENT : Gaillard fils, avez-vous quelque chose à dire ?

Gaillard fils commence la lecture d'un discours écrit, puis il renonce à la parole.

MM. Quentin, Delescluze, Peyrat et Challemel-Lacour disent qu'ils n'ont rien à ajouter aux plaidoiries de leurs défenseurs.

Le tribunal se retire. Après une longue délibération, la séance est reprise à six heures, et M. le président prononce au milieu d'un profond silence le jugement suivant :

Attendu que depuis la mort de Baudin, tué le 3 décembre 1851 sur une barricade du faubourg Saint-Antoine, dix-sept années se sont écoulées et que cet événement paraissait être tombé dans l'oubli ;

Que le 29 octobre 1868 le *Réveil*, journal dont Delescluze est le gérant, a publié un article signé *Charles Quentin, secrétaire de la rédaction*, qui annonce : " Qu'un journal avait été précédemment mal informé en écrivant que le 2 novembre, jour des Morts, les cimetières de Paris seraient fermés ; qu'on ne pouvait empêcher un peuple d'honorer lui-même en honorant la mémoire de ceux qui lui ont légué de grands exemples, de ceux qui, comme Godefroy Cavaignac, ont usé leur vie aux luttes de la liberté, de ceux qui, comme Baudin, sont tombés martyrs en défendant la loi ;"

Attendu que, le 2 novembre, au cimetière Montmartre, une manifestation a eu lieu d'abord autour de la tombe de Godefroy Cavaignac et ensuite, d'une manière beaucoup plus sensible, sur celle de Baudin ;

Que Gaillard et Cortez, dit Gaillard fils, arrivés des premiers près du monument de Godefroy Cavaignac, y ont attendu la venue d'autres personnes qui se sont présentées à cet endroit ;

Que, l'assistance étant devenue plus nombreuse, et la demande à l'effet de savoir où était la tombe de Baudin ayant été posée à Gaillard père, ce dernier s'est rendu près du conservateur du cimetière et a reçu le bulletin indicatif du numéro de cette tombe ;

Que Gaillard père, accompagné de son fils et d'un employé à la conservation des tombes, l'ayant cherchée et trouvée, tous deux, le père et le fils, ont signalé son emplacement à plusieurs personnes faisant partie des groupes qu'ils rencontraient en allant et venant, de la porte du cimetière à la tombe de Baudin ;

Que la question de savoir si l'on ferait une provocation à l'autorité a été écartée ;

Que tout au moins cette opinion a été exprimée par l'un des assistants ;

Que Gaillard père et son fils ont annoncé que l'on se réunirait à la tombe de Baudin à une heure déterminée, et qu'enfin le bulletin indicatif de la tombe a été remis par Gaillard père à un jeune homme en blouse blanche, pour qu'il donnât aux nouveaux arrivants les renseignements sur le lieu de la réunion projetée ;

Attendu que, vers quatre heures, après la lecture d'une pièce de vers près du monument de Gaudefroy Cavaignac, les cris : "A Baudin !" s'étant fait entendre, deux ou trois cents personnes se sont portées vers le lieu de la tombe ;

Que là, au milieu de la foule rassemblée, Charles Quentin a prononcé quelques paroles qui n'ont pu être précisées, suivies des cris de : "Vive la liberté ; Vive la République !"

Qu'un second orateur, un jeune homme à l'air convaincu et hardi, suivant le récit du *Journal de Paris* du 4 novembre, lequel est demeuré inconnu, a prononcé un discours qui a été reproduit dans le *Journal de Genève* du 4 novembre, dans lequel il aurait dit : "Que Baudin avait été assassiné par un pouvoir encore debout ; que si la vengeance à laquelle il a droit n'est pas encore satisfaite, il la promet éclatante, et jure qu'elle sera prochaine ;" et a terminé par une menace et une provocation adressées aux agents de police ;

Que Cortez, dit Gaillard fils, a ensuite une pièce de vers commençant par ceux-ci :

Vingt ans, vingt ans d'oubli, de douleur, de silence,
Ont passé sur la pierre où ton nom seul est mis......

et renfermant dans le centre de la pièce les vers suivants :

Mais le règne insolent d'un pouvoir tyrannique
Jusqu'à la fin des temps, non, ne saurait durer !

Et enfin a ajourné la foule au 3 décembre, à quoi on répondit : *Nous y serons !*

Que Peyrouton, ayant pris à son tour la parole, s'est écrié :

" A la mémoire de Baudin, mort pour la défense des lois et de la liberté. Pendant dix-sept ans, on nous avait caché cette tombe, nous la retrouvons dans l'oubli. Que sa vie nous serve d'exemple et de stimulant au moment du combat."

Que ces paroles ont été suivies des cris : "Ça ne sera pas long ! ce sera en 1868 ou 1869, et Vive la République !"

Que ces scènes ont enfin fini, lorsque la nuit arrivant, la retraite a été battue dans le cimetière ;

Attendu que le lendemain, 3 novembre, Charles Delescluze, dont le journal ne paraît qu'hebdomadairement, a écrit une lettre au gérant de l'*Avenir national*, lui disant entre autres choses :

"Qu'il importait de ne pas laisser tomber une initiative née sur la tombe de Baudin et acceptée simultanément par l'*Avenir national* et le *Réveil*, et qu'il pouvait dès à présent, en leur nom, commencer l'ouverture d'une souscription pour élever un monument au glorieux martyr du 3 décembre 1851 ;"

Que cette lettre a paru le 4 novembre dans l'*Avenir national*, précédée de quelques lignes explicatives :

"Que la démocratie doit un monument à ce représentant héroïque, que les journaux le *Réveil* et l'*Avenir national* avaient eu simultanément la pensée d'adresser un appel à leurs amis, et qu'une souscription était ouverte dans leurs bureaux ; que la première liste paraîtrait dans les deux journaux ;"

"Attendu que le 5 novembre les deux journaux dont il s'agit ont publié chacun une première liste de souscription ;

"Ainsi l'*Avenir national*, après un article intitulé : *Alphonse Baudin*, qui est un extrait de l'ouvrage de Ténot, et le *Réveil*, après un article intitulé : *Le 2 novembre*, qui est un récit de ce qui s'est passé au cimetière Montmartre et dans lequel on lit : "Notre ami et collaborateur Charles Quentin fut prié, comme représentant du *Réveil*, de porter la parole...;" et plus loin : "Baudin a trouvé la mort en accomplissant un devoir ";

Que l'annonce dans le *Réveil* pour élever un monument à Baudin, mort à la Barrière Saint-Antoine le 3 décembre 1851, et suivie d'un entrefilet signé Charles Quentin, qui "engage ses confrères des départements à s'associer à la souscription qui vient de s'ouvrir à Paris" ;

Attendu que la *Revue politique*, dans le numéro du 7 novembre, annonce la souscription à laquelle elle adhère en versant le jour même sa cotisation, et, après avoir dit que le représentant Baudin est mort "au service du droit", ajoute : " que tous les amis de la liberté doivent honorer sa mémoire et saluer avec joie le présage d'une réparation prochaine que l'honneur de la France exige ;"

Et plus loin, dans un article intitulé : *Le 2 décembre en police correctionnelle* : "Puisque la date du 2 décembre vous trouble, nous ne cesserons de l'agiter devant vous et devant le pays, qui a sans doute le droit souverain et imprescriptible de révision....;"

Que la *Tribune* du 8 novembre, dans l'article Courrier de Paris, après avoir constaté la manifestation du 2 novembre sur la tombe d'un représentant du peuple tué il y a dix-sept ans en *défendant la loi*, dit en parlant de la souscription, qu'il qualifie de nationale : " Que cet élan vers la renaissance si longtemps souhaitée de la justice et de la moralité politique, se prolonge quelques mois encore, et l'avenir ne nous offrira plus aucun sujet de doute et d'inquiétude ;"

Que, dans le même article, on trouve encore ce passage : "Cet élan se prolongera, il grandira nous en avons la ferme espoir ;"

Attendu que ces faits ayant été établis par l'instruction et les débats, il reste à en faire l'appréciation au point de vue de leur qualification comme délits ;

Sur le premier chef de prévention imputé à tous les prévenus :

Attendu qu'ils renferment dans leur ensemble, quand on ne les divise pas arbitrairement pour examiner chacun d'eux en particulier, les éléments du délit de manœuvres à l'intérieur dans le but de troubler la paix publique ou d'exciter à la haine ou au mépris du gouvernement de l'Empereur ;

Que ce que les tribunaux doivent rechercher, c'est de savoir si les manœuvres sont coupables pour le but que leurs acteurs se proposaient d'atteindre, que c'est donc le but qui doit servir à les caractériser ;

Attendu que le souvenir de la mort de Baudin était sinon oublié pour quelques uns, au moins effacé dans la mémoire du plus grand nombre par de longues années de repos et de calme dans les esprits ;

Que les événements commencés au 2 décembre avaient été consacrés par le rétablissement de l'Empire et qu'un gouvernement nouveau, sorti du suffrage universel, avait fixé les destinées de la France ;

Attendu que c'est pour protester contre le pays et le gouvernement qu'il s'est donné et dans le but de déconsidérer l'Empire, et enfin de troubler la paix publique ou d'exciter à la haine ou au mépris du gouvernement de l'Empereur que le souvenir de Baudin a été exhumé de sa tombe ;

Que l'on a annoncé sur la foi d'un journal sans l'indiquer, que ce journal avait été mal informé en écrivant que les cimetières de Paris seraient fermés le jour des Morts, ce qui, d'ailleurs, n'était pas, afin de jeter de l'excitation dans les esprits ;

Que l'on a glorifié la mémoire de Baudin, qui serait tombé martyr en défendant la loi, et qu'après la manifestation du 2 novembre, les journaux le *Réveil* et l'*Avenir national* ont les premiers annoncé la souscription pour élever un monument à Baudin, comme née sur sa tombe et acceptée simultanément par ces deux organes de la presse alors qu'elle écrit entrée antérieurement dans les esprits des deux gérants ; qu'elle rentrait nécessairement dans leurs prévisions et combinaisons, qu'elle a été regardée et appréciée par eux comme un appel aux passions politiques et des lors comme le complément de la manœuvre organisée et le moyen d'en poursuivre les résultats attendus ;

Attendu que Delescluze, gérant du *Réveil*, Charles Quentin, secrétaire de la rédaction, et Peyrat, gérant de l'*Avenir National*, sont les promoteurs principaux de cette manœuvre qui se caractérise de plus en plus par des publications d'articles et des listes de souscriptions ;

Que Charles Quentin a prononcé le premier une allocution au cimetière Montmartre, comme représentant du *Réveil*, encore [illegible] été prié de porter [illegible] [illegible] le signal à ceux qui lui ont succédé ;

Attendu que Gaillard père, Gaillard fils et Peyrouton, par leurs agissements, leurs discours dans cette circonstance, ont pris part activement à cette manœuvre, dont ils connaissaient le but, et qu'ils se sont, dans tous les cas, appropriés, en en ont accepté la responsabilité ;

Qu'enfin les journaux la *Revue politique* et la *Tribune*, par l'annonce de la souscription et les articles qui en sont le commentaire, et continué la dite manœuvre, et connaissant son but, se sont rendus propres, dans tous les cas, les faits qui l'ont constituée ;

Attendu que cet ensemble de faits ou d'actes, le concours et l'accord de volontés qu'on y trouve de la part de tous les prévenus, caractérisent la manœuvre coupable spécifiée par la loi ;

En ce qui touche le second chef de la prévention :

A l'égard de Quentin :

Attendu que les paroles qu'il a prononcées n'ont pu être recueillies avec assez de précision pour établir le caractère délictueux ;

A l'égard de Gaillard fils :

Attendu que la pièce de vers lue contient, dans le passage qui a été relevé ci-dessus, une attaque à la foi publique pour provoquer ses violences contre le gouvernement, en l'excitant à la haine et au mépris du gouvernement ;

A l'égard de Peyrouton :

Attendu que l'allocution par lui prononcée et ci-dessus relevée contient aussi le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement ;

Attendu que Gaillard fils et Peyrouton n'ont point dans ces circonstances exercé le droit de [illegible] ;

Renvoi Quentin de ce chef de la prévention ;

Et statuant à l'égard de tous les prévenus ;

Leur faisant application de l'art. 2 de la loi de 27 février 1858 ;

Et encore à Delescluze, déjà condamné à plus d'une année d'emprisonnement, de l'art. 4 de la même loi, et des articles 42 et 58 du Code pénal ;

Et à Gaillard fils et Peyrouton de l'art. 4 de la loi du 21 août 1848 ;

Vu l'art. 365 du Code d'instruction criminelle, Gaillard fils et Peyrouton, étant reconnus coupables de plusieurs délits ;

Vu aussi l'art. 26 de la loi du 26 mai 1819 ;

Vu aussi l'art. 463 du Code pénal ;

Condamne Delescluze à six mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende ; le déclare interdit des droits civiques de vote, d'élection et d'éligibilité énoncés aux Nos 1 et 2 de l'art 42 du Code Pénal, pendant le même temps ;

Quentin, Challemel-Lacour, Duret et Peyrat chacun en 1,000 fr. d'amende ;

Gaillard père en 500 fr. d'amende ;

Gaillard fils en 150 fr. d'amende et un mois d'emprisonnement ;

Peyrouton en 150 fr. d'amende et un mois d'emprisonnement ;

Condamne solidairement aux amendes pour le délit de manœuvres tous les prévenus condamnés à raison de ce délit ;

Condamne solidairement aux amendes pour le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement ceux des prévenus condamnés à raison de ce délit ;

Prononce la suppression et la destruction des exemplaires de journaux saisis ;

Fixe la durée de la contrainte par corps au minimum fixé par la loi ;

Les condamne tous solidairement aux dépens.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 4 décembre.

La fin de la semaine commerciale est marquée par le calme sur le marché monétaire. La demande d'escompte a peut être été meilleure, mais principalement de la part de ceux qui ne peuvent pas obtenir de facilités des banques, celles-ci ne voulant accepter que d'excellents billets offerts par leurs clients ou accompagnés de garanties collatérales de premier ordre. Le taux de l'intérêt dans les rues, est de 10 pour cent par an à 1 pour cent par mois les billets de premier ordre et de 1 1¼ à 1 1½ cent de second ordre ; de 1 pour cent par mois le papier de commerce No 1 sans garanties collatérales et à 1½ à 2 le bon et le second ordre. Les billets hypothécaires sont à 10 à 12 par an le No 1 et 12 à 15 le No 2.

On a reçu, aujourd'hui, plusieurs paquets de petits billets, et on en attend d'autres. Le change à vue sur New York ayant fléchi, il sera possible de transporter ici de la monnaie courante sans subir de pertes, et nous pensons que vers la fin de la semaine prochaine, nous en aurons suffisamment pour répondre aux besoins de la place.

L'or a ouvert à 135 à 135 1/8, contre 135 1/4 à New York ; après être vendu à 135 1/4 et à 134 7/8, il a fermé à 135 à 135 1/4. Les offres ont été assez nombreuses, mais le marché est resté calme. On a vendu [illegible] $5000 et $15,000 à 134 7/8, $1000, $5000 et $7000 à 135, $20,000 à 135 1/8, $4000 et $1000 à 135 1/4. Hier soir, (jeudi) au Board des courtiers, $5000 se sont vendues à 134 7/8. Dans l'argent, $1000, en demi-piastres américaines, ont changé de mains à 132 7/8, et $1500 (en deux lots) à 133. Nous cotons les demi-piastres américaines à 132 1/2 à 133 et les piastres mexicaines à 137 3/4 à 138 1/4.

Nous avons à constater une demande très animée dans le change étranger. Les cours ont haussé avec l'or dans Wall street. Les ventes de sterling comprennent 6300 livres bon commercial à 145 3/4, 1800 livres dito à 145 5/8 ; 1200 livres à 145 3/4 ; 4000 livres clear No 1 à 146 ; 20,000 livres connaissement No 1 et clear à 115 7/8 le premier et 146 1/2 le second ; 4000 livres No 1 à 146 1/8 ; 8000 livres clear à 146 à 146 1/2 ; 15,000 livres connaissement No 1 et clear à 146 à 146 1/4 ; 10,000 livres clear No 1 à 146 1/2 à 146 5/8 ; 4000 livres de premier ordre à 146 1/2 ; 5000 et 2500 livres de banquiers à 146 5/8. Dans le change sur France, 140,000 francs (40,000 et 100,000) en change de commerce No 1 à 3 88 3/4 et 970,000 (100,000, 100,000, 100,000, 120,000, 200,000 et 350,000) à 3 87 1/2. Le sterling peut être coté à 145 3/4 à 146 1/4 le connaissement No 1 et clear et 146 3/4 à 147 le change de banque ; le change sur France, à 3 88 3/4 à 3 87 1/2 le premier et 3 86 1/4 à 3 85 le second.

Les offres de change américain ont été assez nombreuses et la demande modérée. Les cours ont légèrement faibli. Les banques ont tiré sur New-York à 3/8 d'escompte. Les ventes sont : $10,000 en change de commerce, et $100,000 de banque, à vue, sur New York, à 1/8 d'escompte, $25,000 et $25,000, en change de commerce, à 1/16, $10,000, $25,000, $50,000 et $100,000 en change de commerce, $65,000 de banque à 1/8, $40,000, à au jour de vue, à 1/16, $40,000 et $15,000, à dix jours de vue, à 1 et $5000, à trente jours, à 1 1/8.

100 actions de la Banque du Canal se sont vendues à $48, 25 de la Banque de la Nouvelle-Orléans, à $37 75, 169 dito à $38, ce qui est une hausse ; quelques-unes de la Compagnie du chemin de fer de la Ville à $162, 15 de chemin de fer de Carrollton à $75, 1313 du chemin de fer des Opelousas à $1 87 1/2, 1000 dito, option de l'acheteur, soixante jours, flat, à $2 et 30 de la Banque de l'Etat de la Louisiane à $22 50.—Hier soir, (jeudi) au Board, 75 actions de la Banque des Mechanics and Traders se sont vendues à $48 50.

$2000 en obligations, dix pour cent, de la ville, se sont vendues à 73 1/2 ; $3000 et $4000 à 73 3/4 et $10,500 à 74.—$10,000 en mandats de l'Etat ont changé de mains à 69, $500 et $2000 (hier à une heure avancée) à 68 3/4 et $500 à 69.

Nous cotons les actions de la banque de la Louisiane à — à — ; celles de la banque de l'Etat de la Louisiane à 22 à 22 50 ; celles de la banque des Mechanics and Traders à $48 à $48 50 ; celles de la banque du Canal à $48 à $48 50 ; celles de la banque de l'Union à $33 à 33 50 ; celles de la banque des Citoyens à $140 à 142 ; celles de la banque de la Nlle-Orléans à $37 75 à 38 ; celles de la banque du Sud à $65 à $68 ; celles de la banque des Marchands à — à 19 ; celles de la banque du Crescent City à — à 25 ; celles de la banque d'Amérique à 150 à — ; celles de la banque City National à 50 à 54 ; celles de la banque Louisiana National à $88 à $90 ; celles de la compagnie d'assurance de l'Union à 65 à — ; celles de la compagnie d'assurance Hope à $51 à $52 ; celles de la compagnie d'assurance Germania à $ — à $ — ; celles du chemin de fer de Pontchartrain à $88 à $90 ; celles du chemin de fer de Carrollton, à $74 à $75 ; celles du chemin de fer des Opelousas à $1 62 1/2 à 1 87 1/2 ; celles du chemin de fer de Jackson à $7 à 1 1/2 à $7 ; celles de la Presse à coton de la Levée à 60 à $60 50 ; celles de la compagnie du chemin de fer de la ville à $162 50 à $163 ; celles du chemin de fer de la rue St-Charles à $57 à $58 ; celles du chemin de fer Crescent City à $95 à 96 ; celles de la compagnie du Gaz à $147 50 à $150 ; celles de la compagnie des Water-Works à — à — ; les "mandats" de l'Etat de la Louisiane, moins les coupons, à $65 à 66 ; les bonds consolidés de la ville, à 72 à 73 ; les bons de la ville, en faveur du chemin de fer, à 61 à 69 ; les bonds du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 81 à — ; les bonds du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 64 à 65.

Les billets de la ville ont été peu recherchés et faiblement. Aucune transaction importante ne nous a été annoncée. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 40 à 41 d'escompte et vendu à 38 à 40.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 4 décembre 1868

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 9100 balles écoulées à des prix plus forts, dans la matinée, mais, qui, à la clôture, n'ont montré aucun changement, et sauf une légère modification dans les prix du middling nous continuons à coter : ordinary à 20¾ à 21¼ cts, good ordinary à 21¾ à 22, low middling à 22¼ à 22½, middling à 22¾ à 23 et strictement middling à 23¼ à — cts.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1868, balles		3044
Arrivé depuis notre dern. rap...	6129	
précédemment	309953	
		316082
		319126
Expédié aujourd'hui	2291	
précédemment	211402	213693
Stock en mains		105433

SUCRE—Les recettes, ce matin, se sont bornées à 161 boucauts de sucre, mais le stock offert est rond, le marché calme et les prix irréguliers et sans fixité. Ventes, hier après midi et aujourd'hui à 7 c pour l'inférieur, 8 c pour pour le commun, 8 ¾ c pour le bon commun, 8 ¾ c pour le bon commun, 9¼ c pour le fair 9½ à 10 c pour le good fair, 11 c pour le fully fair, 11¾ c pour le prime, 12 c pour la qualité de choix, 9½ c pour le seconde, 12 1/8 c pour le centrifuge jaune et 12¾ c pour le jaune clarifié.

MÉLASSE—Seulement 300 barils de mélasse ont été reçus, mais l'approvisionnement formé par les derniers arrivages est rond. La demande est bonne mais les prix offerts sont plus bas et environ 3000 barils se sont vendus à 45 cts pour la commune, 50 à 55 c pour la belle, 56 à 65 cts pour la prime et 62 ½ c pour le choisie.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Le steamer Armadell, de Cincinnati, est arrivé ici depuis notre revue d'hier.

FARINE—Le marché continue à être ferme et la demande bonne et portant spécialement sur les grades moyens tandis que les grades plus élevés sont abondants et calmes. Il s'est vendu aujourd'hui 2300 barils dont 300 de farine pour ce qu'elle vaut à des conditions privées ; 100 de fine à $5 90, 67 de superfine à $6 75, 100 de double extra à $7 50 et $7 25, 150 d'extra de choix à $8 75, 50 do à $12, 100 de fine à $6, 200 de superfine à $6 62½, 200 do à $6 75, 150 de double extra à $6 80, 100 de farine pour ce qu'elle vaut et 300 de double extra à $7 et 120 d'extra de choix à $9 60 le baril.

MAIS—L'approvisionnement de mais est faible, la demande bonne et les prix fermes et élevés. Ventes aujourd'hui de 4200 sacs dont 250 et 600 de vert à 88 c, 250 et 400 de nouveau à 80 c, 150 de blanc et 280 de mélangé à 82 ½c et 210 de jaune à 70 c, 200 de vert à 75, 568 do à 76 c, 150, 300 et 900 de nouveau à 78 c, 500 de jaune à 00 c et 50 de jaune de la Louisiane à 95 c le boisseau.

AVOINE—Continue à être calme, mais les prix en sont les mêmes, 150, 140 et 750 sacs vendus à 62 c le boisseau.

SON—Calme et les prix ont baissé. Ventes de 620 sacs, dont 100 à $1 15, 200 à $1 18, 200, 120 à $1 20 les cent livres.

FOIN—Calme et les prix en sont un peu plus bas. Ohio River vendu à $30 et de St Louis à $21 le tonneau.

PORC—La demande a diminué aujourd'hui et il s'est vendu 705 barils de mess, dont 395 en commande, 300 barils au gouvernement, puis dans l'ordre suivant : 300 du nouveau au débarcadère et 200 do, vendus en magasin à $30 10 le baril.

BACON—Il a régné une plus grande animation aujourd'hui et 16 barriques d'épaules vendues à des conditions privées, 5 do de côtés clear ribbed sides à 15 ¼ c, 5 do à 15 3/8 et 5 de côtés dessalés à 18 5/8 c la livre.

SAINDOUX—Ventes, aujourd'hui de 30 tierçons, en lots à 16 c, 40 barillets à des conditions privées et 100 barillets, en lots à 17 cents la livre.

VIANDE SALÉE À [illegible]—6 barriques d'épaules vendues à 10 cts et 10 do de 5 do de côtes dessalés à 14 c la livre.

VOLAILLE—Les poules commandent au débarcadère $5 à $6 la douzaine, les oies — à $9 les dindes $18 à $20 la douzaine.

ŒUFS—Les œufs en caisses sont cotés à 34 à 36 c la douzaine ; l'article en barils se vend $30 à 31 $.

FRET—Le marché au fret étranger offre un aspect généralement meilleur. Les navires encore [illegible] engagements refusent de prendre du fret [illegible] des prix plus élevés ce qui a donné une [illegible] aux prix actuels dans [illegible] d'un changement [illegible].—Coton, par vapeurs, pour Liverpool 1 d, pour N York et Philadelphie 1 c, pour Boston 1 ¼c. la livre, farine pour New York $5 à 90 cts, pour Boston à 90 c le baril, porc et bœuf pour les ports du Nord $1 à $1 25 le baril, Melasse pour N York $2 le baril, sucre pour New York 6 le boucaut, mais pour les ports du Nord 19 à 20 c le boisseau. Sur voiliers les taux demandés en ce moment sont comme suit : Coton pour Liverpool 9/16 d à — la livre, pour le Havre 1 1/8 à 1 3/16 c la livre, pour Brême 1 1/2 la livre, blé pour Liverpool 9 ¼ d le boisseau, gâteaux de graines de lin pour Liverpool, 35 s le tonneau.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 5 décembre 1868

Arrivé, dans la semaine—3162 bœufs du Texas, 935 veaux et veaux d'un an, 548 cochons, 1405 moutons, 29 vaches à lait.

Vendu—2755 bœufs du Texas, 793 veaux et veaux d'un an, 509 cochons, 963 moutons, 41 vaches à lait.

A vendre—832 bœufs du Texas, 404 veaux et veaux d'un an, 519 cochons, 1126 moutons, 24 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	35 00	à 55 00
Bœufs du Texas, do do	25 00	à 45 00
Do 2me do do	[illegible]	à [illegible]
Do 3me do do	15 00	à 20 00
Cochons, par livre, sur pied	8	à 10
Moutons, 1re qualité, par tête	5 00	à [illegible]
Do 2me do do	3 00	à 4 00
Do 3me do do	—	à 1 00
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]	à 100 00
Do 2me qualité, par tête	30 00	à 60 00
Veaux d'un an, par tête	8 00	à 12 00
Veaux de lait, par tête	5 00	à 8 00
Chèvres, par tête	1 50	à 4 00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'ABEILLE,
Samedi matin, 5 décembre 1868.

Le temps hier a été très désagréable par l'humidité froide dont l'atmosphère était imprégnée. Le soleil s'est bien montré une grande partie de la journée, mais ses rayons étaient pâles et languissants.

Les mouvements sur les quais ont été excessivement actifs en raison de ce que les bateaux n'avaient pu débarquer leurs cargaisons, avant-hier, à cause du mauvais temps. Les consignations et exportations ont été modérées.

Arrivés : Le Belle Lee, de Vicksburg, avec 3,421 balles de coton et 3,966 sacs de graines de coton ; le Robert Burns, de Cincinnati, avec des denrées de l'Ouest, y compris 85 balles de coton et 8 boucauts de tabac ; le Salado, de Wheeling, avec des denrées de l'Ouest et 4 balles de coton ; le Celeste, de Plaisance, avec 297 balles de coton, 43 boucauts de sucre et 147 barils de mélasse ; l'Agnes, de la rivière Blanche, avec 824 balles de coton ; le Vicksburg, de la rivière Ouachita, avec 376 balles de coton ; le Lafourche, du Bayou Sara, avec 79 balles de coton, 155 boucauts de sucre, 302 barils de mélasse et autres articles à ordre ; le New Era, du Bayou Lafourche, et l'Aloe, du bas de la côte.

Partis : Le Success et le Tahlequah, pour la rivière Ouachita ; Caroline, pour la Rivière Rouge ; Nina Simmes et le National, pour le Bayou Sara ; le J. M. Sharp, pour le Bayou Lafourche, et le A. G. Brown, pour le bas de la côte.

En Chargement : Les steamers Robert Burns, G. A. Tompson, Agnes. City of Alton, Bath, Evening Star, Belle Lee, Era No 10, Latawanna, Camden, Wild Wagoner, Vicksburg, Leoni Leoti, Celeste, Lafourche, Armadillo, American, New Era, Lida Nowell, Salado, Legal Tender, Minnow et l'Aloe.

A St Louis, avant-hier, le fleuve baissait.

L'Ohio, à la même date, montait avec 5 pieds d'eau dans le canal.

Nous n'avons pas d'autres nouvelles des rivières Rouge, Blanche, Arkansas et les autres petits tributaires du fleuve que celles que nous avons données dans notre dernier rapport.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE WILD WAGONER, partira ce soir à 5 h. précises, pour Natchez et les points intermédiaires. Ce bateau n'a pas de supérieur comme marcheur. Quant à ses commandements ils sont tout-à-fait supérieurs. W. B. Richardson, son capitaine, et J. C. Libano, commis, sont renommés pour leur activité et leur courtoisie. Les expéditeurs qui lui confieront du fret sont assurés d'avance qu'il sera délivré à destination dans le plus bref délai. Quant aux passagers, un seul voyage leur suffira pour affirmer ce que nous disons de ce bateau.

LE STEAMER BELLE LEE POUR VICKSBURG TOUS LES SAMEDIS. — Le superbe et élégant bateau Belle Lee est au pied de la rue Gravier. Le capitaine J. P. Leathers est son commandant, et M. Adolphe Martin chef commis, aidé de MM. Ayles, Broughton, Gries et Bell. Le Belle Lee est un des beaux bateaux du fleuve et ses emménagements ne le cèdent à ceux d'aucun autre. Les officiers sont trop connus des expéditeurs et voyageurs pour que nous en fassions des éloges. Le Belle Lee correspond à Vicksburg avec les steamers Calumet et Countess pour Tallahatchee et la rivière Yazoo.

LE NEW ERA, sous le commandement du vétéran du fleuve, capitaine A. Dugas, assisté de son estimable commis Alfred Trépagnier, partira aujourd'hui à midi précis, pour le Bayou Lafourche, et tous les points intermédiaires. Les compagnies d'assurances. Recommandez le New Era et ses officiers aux expéditeurs et voyageurs, serait chose inutile car ces messieurs ont une réputation à laquelle nous ne pouvons rien ajouter.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE LAFOURCHE, Capt. S. Hemo, commis J. J. Brown, partira pour Bayou Sara et les points intermédiaires, ce soir à 5 heures précises. Les expéditeurs qui confieront du fret au Lafourche, seront assurés d'avance du soin tout particulier donné aux marchandises, et messieurs les passagers qui prendront ce bateau seront sûrs d'y être bien traités.

HOTELS — RESTAURANTS.

Pension des Européens.
Rue Toulouse, No 11, près la Levée.

Pension au mois ....
Dîner, à midi .... 30 cts.
Déjeuner, à 6 1/2 h. .... 25 "
Coucher .... 25 "
3 nov—3m ERNEST HAISTRE.

L'HOTEL ST-CHARLES
sera ouvert le MERCREDI 4 novembre 1868.

L'HOTEL ST-LOUIS
sera ouvert le MARDI 1er décembre 1868.
Maj. W. A. HURD, Directeur.
26 oct—3m O. E. HALL.

HOTEL DE NEW-YORK,
43, rue Dauphine,
HAVRE, (France.)

HENRY F. BRION, ayant longtemps habité la Nouvelle-Orléans et fait de nombreuses traversées comme maître d'hôtel sur les paquebots du Havre, a l'honneur de prévenir le public que son établissement est situé depuis dix ans, vient d'être agrandi et parfaitement de manière à pouvoir recevoir un grand nombre de voyageurs. Prière à Messieurs les voyageurs de demander les garçons de l'hôtel à l'arrivée de chaque paquebot.
15nov—1an

CHARBON! CHARBON!

CHARBON. CHARBON.

BOYD, WILMOT & Co.
166 .... rue Perdido 166
Pris de 200,000 barils de charbon de Pittsburg de la meilleure qualité, à vendre, en gros et en détail, à livrer sur les steamers au-dessus et au dessous de la ville, par barge ou chaland, au plus bas prix du marché. Les ordres de consommateurs de la ville seront l'objet d'une attention spéciale.
7nov—3m

CHARBON. CHARBON.

C. TYLER,
Marchand en gros et en détail, de charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel. Bureau, No 18 de la rue Carondelet; approvisionne, au plus bas prix du marché, les familles, les boulangeries, les fonderies, les presses à coton, les steamers, les bateaux à vapeur, les hôtels, etc.
20 oct—3m

Charbon! Charbon! Charbon!

JAS. M. PETERSON,
Marchand de Charbon, No 164 de la rue Gravier,
Dépôt, No 29 de la rue Dauphine.

Les familles, les bateaux à vapeur, les presses à coton et les planteurs sont approvisionnés, comme de coutume, par contrat, ou par chargements de bateaux, aux plus bas prix du marché.
25 oct—3m

FUSILS! FUSILS!

REVOL, ARQUEBUSIER,
210 .... Rue de Chartres 210
(MÉDAILLE D'OR 1868.)
Répare et fait en général tout ce qui concerne l'arme à feu.

A CONSTAMMENT en main des Fusils Français et Anglais. Pièces de rechange. Cheminées extra fines, Capsules Gevelot et autres marques, ainsi que d'autres articles de chasse et munitions, etc.
18 nov—3m

FUSILS! FUSILS!
198 .... RUE DE CHARTRES 198
MAISON PONTALBA.

Les disciples de St Hubert seront heureux d'apprendre que notre populaire armurier, J. SAGET, vient de recevoir un grand assortiment de FUSILS de chasse, de "DAMAS BERNARD," avec incrustations en or, et autres qualités, qu'il vendra au prix courant. On trouvera aussi chez M. Saget tout ce qui compose la fourniture des armes à feu, ainsi que des Cheminées fabriquées par lui-même qu'il garantit pour un an.
14 nov—3m

Nouveau Moulin à Riz, amélioré,
Nos. 268 ET 270
DE LA RUE TCHOUPITOULAS.
NOUVELLE ORLÉANS.

LE soussigné vient d'achever son Nouveau Moulin à Riz perfectionné, ce qui lui permet de recevoir, des Planteurs et des Marchands de riz, de l'Etat, des ordres pour vanner et polir le riz. Il a acquis la certitude que ce riz est le meilleur qu'il y ait dans l'Etat de la Louisiane, et il s'est efforcé d'atteindre ce résultat. Il peut remplir les commandes immédiatement et à plus bas prix qu'aucun établissement du genre en Louisiane. Il a un Pilon à riz amélioré, dont il est l'inventeur, et c'est assuré la patente. Ce pilon conserve au riz sa fraîcheur et le rend plus blanc et plus propre.

Les planteurs et les marchands sont priés de laisser leurs ordres aux Nos 268 et 270 de la rue Tchoupitoulas. Près Calliope.
PH. HOELZEL,
Propriétaire.

N. B. On trouvera constamment chez lui du riz, de la farine de maïs, du gru, de la farine et toute espèce de grains aux plus bas prix du marché.

Charroie gratis.

Un dépôt du "Moulin à riz, à maïs et à farine de la Louisiane" est ouvert au No 47 de la rue Poydras, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, pour les marchands de ces villages. Les ordres pour riz, maïs, farine de maïs, gru, son, etc., seront remplis avec la plus grande promptitude. Commandes pour toutes les parties de la ville dans l'aile de charrois.

Les planteurs qui enverront leur riz à cet établissement auront l'avantage de l'y faire vendre par le propriétaire au prix le plus élevé du marché. S'adresser au "Case Box 1845" du Bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans. 17oct—3m

TAXES.

MANDATS de l'Etat, pour le paiement de toutes les taxes et licences de l'Etat, à vendre par
J. HERNANDEZ,
15 oct—3m No 11 de la rue Carondelet

BANQUE DES MARCHANDS.

6 octobre 1868.

CONFORMÉMENT à un acte passé, le 5 septembre 1868, par-devant O. De Armas Jr., notaire public de cette ville, des livres de souscription seront ouverts, dans les bureaux, au local de cette institution, le 5 octobre et 5 décembre 1868, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pour la souscription de 4,000 actions (cette somme représentant $400,000) l'accroissement et l'augmentation du capital de la dite banque, lequel est divisé en actions de $100, payables comme suit :

Vingt pour cent au moment de la souscription et, ensuite, dix pour cent tous les mois, jusqu'à parfait paiement.

Par l'article 5 de la charte de la banque, les actions, ci-dessus votées auront le privilège, pendant quinze jours, de prendre des actions additionnelles en proportion au montant de leurs actions.
TH. J. DIX,
6 oct—1an M J et V—3m Caissier

JOSEPH MARISTANY Jr.,
Marchand de Vin en Gros.
Liqueurs, Whiskey Monongahela et Bourbon, Spiritueux, Cigares etc.
39 .... Tchoupitoulas 39
Entre Natchez et Gravier Nouvelle-Orléans.
20 oct—3m

THEATRES, BALS, etc.

THEATRE DE L'OPERA.

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 1868.

LUCIE de LAMERMOOR,

Grand opéra en 4 actes, musique de Donizetti.

Pour les débuts, voir les programmes.

Les portes s'ouvriront à 6½ heures et le spectacle commencera à 7½ heures précises.

Le contrôle est ouvert tous les jours de 9 heures à 4 heures P. M.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

POUR LA SEMAINE COMMENÇANT LUNDI, 30 novembre 1868.

Changement d'heures.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie du soir, et le spectacle commencera à 7 heures et demie.

La Nlle-Orléans à la Lumière du Gaz, drame nouveau de W. S Cavanagh.

Mlle TURNOUR,

qui par un bond fait une hauteur de 30 pieds.

GRAND DIVERTISSEMENT BALLET, dans lequel paraît Mlle SOHLKE, première danseuse ; Mlle CHERISELLI et 24 coryphées du ballet " White Fawn," de Jarrett & Palmer, du Niblo's Garden, à New York.

Danses, romances éthiopiennes, exercices gymnastiques.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

LUNDI, 7 DÉCEMBRE 1868,

LA FÉERIE ROMANTIQUE À GRAND SPECTACLE,

UNDINE.

Musée du Crescent City,

Nos 40 et 42 de la Rue Saint-Charles,

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

SEPT ÉTONNANTES MERVEILLES

ajoutées aux dix mille curiosités de l'établissement.

CHRISTINE MILLY, la fille à deux têtes,
SALAMA AGGA, la beauté circassienne,
Mlle ELLEN HAWKINS, la demoiselle barbue,
Mme BRIGGS, la reine lilliputienne,
M. A. MONTARGE, le violon squelette,
Le Professeur GRAINER, le souffleur de verre de Bohême,
Le Professeur RICHARDS, l'homme crapaud.

L'établissement est ouvert de 9 heures du matin à 10 heures du soir. Entrée 50 cents, Enfants, 25 cents.
21 nov—

Olympic Varieties.

No 74 de la rue St. Charles.

J. FREDERICKS........Locataire et Directeur.

OUVERT TOUS LES SOIRS.

Une troupe d'Artistes distingués.

Deuxième semaine de l'engagement de HARRY ROBINSON, le merveilleux musicien et son Ane comédien.

Prix d'entrée : Chaises d'Orchestre 50 cents ; Galeries, 25 cents.

Un Grand Bal Paré

SERA DONNÉ PAR LA

Société de Bienfaisance des Bouchers

DE LA NLLE-ORLÉANS,
LE 10 DÉCEMBRE 1868,
Au Profit de la Caisse de Secours,
Au Magnolia Hall,
Au coin des rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée.

DIRECTEURS :
P. Estéban, S. Vergez, L. Rech, J. M. Rey, M. Tourpal, P. Dufort, C. Carlos, F. Dodin, L. Freitas, G. Schop, F. T. Blust, A. Leitz, A. Delord, P. Verret, J. Munard, J. F. Dastugue, E. Conlom, K. Hund, D. Verdier, J. Lopitz, F. Sprual, G. Menny, J. Aubé, L. Pes, A. Lobé, J. Castaing, G. Dubosch, A. Abadie, F. Borgeron, C. Meylé, P. Leoner, J. Dureste, J. Huss, J. Borduell, J. M. Abadie, L. Vignes, J. Sabatié, P. Abadie, J. Lermée.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS :
P. Estéban, L. Rech, J. M. Rey, A. Leitz, G. Meylé, L. Pellas, G. Schop, F. T. Blust.

Cour après 2 heures du matin. 5 déc—

A LA REINE DES MOUSQUETAIRES.

Costumes, Masques et Dominos.

1er prix décerné à l'Exposition de la Louisiane de 1868.

MADAME ALABAU,

21........RUE CONTI........21

Entre Bourbon et Dauphine.

SUCCESSEUR DE MADAME LUSSAN,

Etablie à la Nouvelle-Orléans depuis plus de 25 ans.

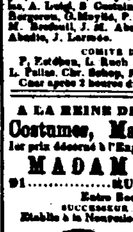

MME ALABAU offre à sa clientèle des Costumes et Dominos du meilleur choix, brodés en lamés or et argent, pour messieurs et dames, le tout très riche et arrivant de Paris.

Prix très réduits.

Prenez tous vos costumes chez Mme Alabau, et ne vous trompez pas de magasin.

Il y a un salon privé pour les dames.

3 déc—au 19 mars

COSTUMES, DOMINOS, &C.

POUR BALS ET SOIRÉES.

Mme. GROUX,

23........CONTI........23

COSTUMIÈRE DE L'OPÉRA.

Etablie à la Nlle-Orléans depuis 17 ans, 23, rue Conti.

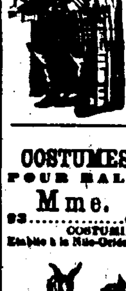

Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.

PRIX MODÉRÉS.

MME GROUX,

23, rue de Conti,

premier magasin en venant par la rue Dauphine. 2 déc—au 19mars

D. BIDWELL. ANDY PARLE.

PHŒNIX HOUSE.

96........RUE ST-CHARLES........96

(Etabli en 1850.)

LE PHŒNIX HOUSE vient d'être réparé et agrandi. On y a construit une belle promenade-vestibule qui s'étend de l'Académie de Musique à la salle et on fait la plus grande salle de rafraîchissements du monde. On y trouve :
UNE BUVETTE où l'on peut faire servir tous les breuvages connus — compris des meilleurs vins et liqueurs.
UN LUNCH tous les jours à 10½ heures du matin.
UN SALON DE JEUX DE QUILLES—Six jeux de quille.
UN RESTAURANT qui offre toutes sortes de bonnes choses de la saison servis promptement et à des prix modérés.
UN SALON D'HUITRES reçues des plus célèbres bancs du Sud, vendues sous un comptoir ou pour les familles.
UNE BOUTIQUE DE CIGARES importés, les plus fins.
VENEZ DE BONNE HEURE ET SOUVENT.
3nov—6f

Chaux du Cap de Richards,

Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale : " RICHARDS CAPE LIME." Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 16 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et d'autres procédés industriels. Il y a toujours un approvisionnement au chantier de marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.
3oct—3m NEWTON RICHARDS.

Bon Marché !

McINTYRE & APPLEGATE,

Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Lavabos, Pompes, Pompes Ale, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en plaqué. No. 146 rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

Agents des Tuyaux doublés en fer blanc, patentés, de Cotwell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser, allonger et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réparations. 28 oct—1 an

TRAITEMENT SPECIAL

DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. De BAUSSET se charge, à forfait, des maladies constitutionnelles, telles que : maladies secrètes (Gonorrhée, blennorrhée, ulcères), Rhumatismes, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Peau, des voies urinaires et la Surdité. Résidence et cabinet de consultations, rue Dauphine, No 66, tous les jours, de midi à 3 heures. 14 juin—1 an

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St.-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. H. STELLA.

Propriétaire.

E. A. TYLER,

115........RUE DU CANAL........115.

Fabrique, sur commande,

DES MONTRES, DES PENDULES, DES BIJOUX ET DE L'ARGENTERIE.

Il a en magasin et reçoit constamment, des meilleures manufactures d'Europe et d'Amérique des MONTRES des PENDULES et des BIJOUX.

On trouvera chez lui une grande variété de ARGENTERIE DE TABLE ET D'ORNEMENT DE L'ARGENTERIE PLAQUÉE,

Des LUNETTES et des LORGNONS en or, argent, acier et caoutchouc ; des STATUETTES en bronze ou en marbre, de Paris.

Les réparations de montres, bijoux et la monture des diamants seront l'objet d'une attention particulière.

Il fait de l'orgenterie sur commande. 8nov—3m

Partes sur mer payables à New-York ou en Europe.

LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, dont le bureau est au No 129 de la rue de la Commune, annonce à ses amis et au public qu'elle se charge du paiement pour le paiement des pertes sur ses assurances de mer, à New-York, Liverpool, Londres ou au Havre—quand on le voudra—sans autres frais additionnels que les taux réguliers de prime établis par le tarif du Bureau d'Assureurs de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 15 octobre 1868

26 oct—1 sem 1fj—puis 2 m. 21

C. H. GARTRELL.

Encanteur et Marchand Commissionnaire.

166........RUE GRAVIER........166.

Entre Camp et Magazine.

Il donnera toute son attention aux ventes du dehors. Avances libérales sur consignations. 8nov—1m

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET [illegible]

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET ST-NAZAIRE, en correspondance avec les lignes de [illegible] Panama.

[illegible] 1er pont compris 125

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place. Les enfants de 8 à 12 paient demi place. Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les passagers paieront les prix fixés par la Compagnie.

Un nombre de billets d'aller et de retour aux passagers [illegible]

Le steamer DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans pour le 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre St-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, Agent, No rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

EUROPE,	capt. Lemaire,	Samedi 14 nov.
ST-LAURENT,	capt. Bocandé,	Samedi 28 nov.
VILLE-DE-PARIS,	capt. Surmont,	Samedi 12 déc.
PEREIRE,	capt. Duchesne,	Samedi 26 déc.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE : Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

POUR PARIS : *Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord* Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88. Troisième cabine $35, et on comprenant le billet de chemin de fer, $39.

Les bagages seront marqués pour Paris.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au consignataire, ou en écrivant au consignataire à New-York. Nov—13 V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Partant du Pier No 45 North River, New-York, TOUS LES SAMEDIS, à une heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellence commodes garanties. PREMIÈRES CHAMBRES, PAYABLES EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York	do	$100
A Londres	do	105
A Paris	do	115
Au Havre et à Brême	do	110

ENTREPONT, PAYABLE EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York	$ 30
A Londres	35
Au Havre et à Paris	35
A Brême ou Hambourg	35

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN (connaissant), $40, en monnaie courante. Il peut être obtenu les billets de premières chambres, en recevoir.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et ses différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
No 126, rue de la Commune

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLÉANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Berends,

partiront de

la Nlle-Orléans	du Havre	de Hambourg
BAVARIA, 10 Déc.	4 Nov.	1er Nov.
TEUTONIA, 10 Jan.	4 Déc.	1er Déc.
SAXONIA, 10 Fév.	4 Janv.	1. Déc.

prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants :

De Hambourg ou du Havre. | De la Nlle-Orléans et la Havane.

Première cabine .... $120 | Première cabine $120
Seconde cabine .... 100 | Entrepont 45
Entrepont .... [illegible]

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane : Première cabine, $30 en or; Entrepont, $15 en or.

Le fret du paquebot à la Nouvelle-Orléans est de $2 50 et 15 cts par pied cubique.

Pour fret ou passage, s'adresser à
MAURY & CO.,
Agents généraux, 101 rue de la Commune.
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Agents généraux, 68 rue Cordelin.
E. EDMANN, Havre,
C. B. RICHARD & BOAS,
Agents généraux de passage de la Compagnie, No 6, rue Barclay, New York.
En construction le vapeur SILESIA

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle-Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélice, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord,

LE NEW-YORK .... Capitaine F. Braun,
LE BREMEN .... Capitaine H. A. Bayer,

feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême, touchant à la Havane et à Southampton en allant et en venant.

— Jours de Départ. —

DE BRÊME. DE LA NLLE-ORLÉANS.

LE NEW-YORK, 15 octobre vers le 20 novembre.
LE BREMEN, 1 novembre vers le 15 décembre.

— PRIX DU PASSAGE —

Première chambre .... en or — $125
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane

Première chambre, en monnaie courante $30
Entrepont 15

Pour fret ou passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent,
10 sept—6m Rue de l'Union, No 45.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants :

GENL. GRANT,	Capt. H. S. Quick.
CRESCENT CITY,	Capt. Wm Weir.
SHERMAN,	Capt. W. P. Henry.
GENL. MEADE,	Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton.

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le steamer

CRESCENT CITY,

Commandant Wm Weir,

Partira de son wharf, au pied de la rue Jefferson, le DIMANCHE, 6 décembre, à 8 heures A. M.

Ce steamer est d'excellente emménagements.

Passage .... $60 00.

On signe des bills de connaissement pour Liverpool

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
No 66 de la Commune, No 105.

Le SHERMAN suivra le CRESCENT CITY et partira DIMANCHE, 13 décembre à 8 h. A. M.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

CORTES

Commandant Horatio Nelson.

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 29 novembre, à 8 heures A. M.

Passage........ $60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON
4 mai—1an Rue Carondelet, No 11.

POUR MARSEILLE. — Le paquebot voilier de première classe LEOPARD, capitaine Malbosco, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
W. E. SUDDENDORFF
16 rue Carondelet.

STEAM DYEING.

Teintures et Nettoyages, couturières françaises et Ste-Philippe.

F. EUGÈNE GEORGET.

Baisse de Prix.

CETTE maison, si avantageusement connue depuis 8 ans par la supériorité de ses procédés dans la teinture en toutes couleurs, les soins apportés dans le nettoyage et l'apprêt des vêtements qui lui sont confiés, offre au public une large diminution de prix, sans pour cela rien perdre de la qualité de son établissement ni de ses procédés.

Pardessus, mérinos, etc., teint en noir, $1 00 ; Pantalons 50 à 75 cts ; Gilets de 25 ct. Robes en mérinos, grenadine, popeline, mousseline, barège, mozambique, etc., teint en noir, 75 cts ; Robes en mérinos, de soie, etc., teint en noir ; Robes en soie, teint en bleu ou violet, $ 00 ; en jaune ou vert, $ 00 ; en marron Bismarck ou gris, 1 75 ; Robes en soie en bleu ou violet, $ 00 ; en jaune ou vert, $ 00 ; en marron Bismarck ou gris, 1 75 ; Nettoyage de Paletots, Pantalons, Gilets, vêtements d'enfants, Robes, Jupes, à 35, 40, 50, 60, 75 et 1 00 ; Rubans en toutes couleurs 75 cts.

Il sera fait en outre, à messieurs les marchands tailleurs, une diminution sur les prix déjà si restreints. Gants nettoyés ou teints, 10 cts. 30 sept—3m

JOHN H. KEEP. JAS. S. HOGAN

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE.

No. 26, de la rue Nouvelle-Levée,
No. 28, de la rue Tchoupitoulas.
6 sept—3m Nlle-Orléans.

Café Démocrate,

No 58........RUE ROYALE........No 58

(Près Bienville—Nouvelle-Orléans.)

W. G. MARR, Propriétaire.

LE public trouvera dans cet établissement le meilleur Bière, Vins du Rhin, Liqueurs, &c. 13 oct—3m

Couvertures grises, Pardessus, Brodequins chevillés.

A TRES BAS PRIX.

200 PAIRES couvertures grises à $3 la paire,
200 pardessus gros à $1 pièce,
100 Paires (caisses) bottes de wagon, à $5 la pièce,
100 Douzaines brodequins chevillés à $4 la douzaine,
200 do à $4 la douzaine.
A vendre par E. B. CHURCHILL & Co.,
No 46 rue Tchoupitoulas, entre Lafayette et Girod.
5nov—1m

AVIS.

MR. CARLO PATTI donne des leçons de violon et d'accompagnement.

S'adresser aux magasins de musique de Blackmar et de Grunewald.

J. E. KRULL. S. S. DICKEY.

KRULL & DICKEY,

Libraires et Marchands de Fournitures de Bureau, en gros et en détail.

166........RUE DU CANAL........166

Nlle-Orléans, Lou.

Livres de droit et de médecine, livres divers et livres d'école.

J. RAULT,

Serrurier-Armurier, rue Ste-Marie, No 207, en face le marché Magazine, 4me District,

Vient de recevoir des meilleures fabriques de France, un très grand assortiment de serrures de sûreté de toute espèce, pour magasins et pour meubles, ainsi que des cadenas et timbres de tout genre ; il se charge également de la pose des serrures et timbres de tous genres. Réparations de tout genre concernant son métier. En outre on y trouvera des pistolets français et américains, et des munitions de chasse. Il a également un assortiment de fleurets et gants pour les bouchers, apportés par lui de France.

A vendre en gros et en détail. 5sept—3m

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES — ET —

Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,

1er sept—1an Rue Tchoupitoulas, No 48.

AGENCE SPECIALE D'EAUX-DE-VIE FRANÇAISES POUR LE SUD.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,

Importateurs de Vins, Cognac, Sardines, &c.,

Nos. 23 & 25, RUE BIENVILLE—NOUVELLE-ORLÉANS.

Eaux-de-vie de Bonne et à l'esquite.

SEULS AGENTS DES MARQUES

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS CO., COGNAC.
GAUTIER FRERES, "
GOLDSBERG, "
HENRY SUTTON, "
ALEX. SEIGNETTE, LA ROCHELLE.
LARRONDE FRERES, COGNAC.
L. O. LANYER, "

— IMPORTATEURS —

Des célèbres GENIEVRES de "LA CLOCHE"

De Cognac OTARD DUPUY & CIE, et autres marques célèbres.

Echantillons et prix courants fournis sur demande.

Vins rouges et blancs en barriques et en caisses.

Lebrun, "Eagle Brand", T. Scott, "Lion's Brand" ; F. F. Eyquem, Ch. Tronlon, Larose de Frères, Margaux, Haut-Brion, Haut-Sauternes ; J. B. Clerc & Cie. Le CELEBRE CHATEAU PAPE CLEMENT, en barriques, demi-barriques et caisses, bouteilles et demi-bouteilles ; vins fins de A. De Luze & Fils.

Champagne.

Le célèbre "Black Seal", Vin Impérial et Royal-Monopole Dry, Desbordes et Fils ; Ackerman Laurance, Château Bernay et autres marques en bouteilles et demi-bouteilles.

Sardines à l'huile ; Viandes et Légumes conservés ; Sardines désossées et Pâtes Truffées de Garros Jne et Fils, Bordeaux, A. Dubose ;

Huile d'Olive, Fruits à l'eau-de-vie, Pruneaux, Porto, Sherry et Madère. 1er oct—3m

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur WILD WAGONER, capitaine W. B. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, Agent,
5 déc—6f No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Vicksburg.

Bateau régulier de la malle des Etats-Unis.

POUR VICKSBURG

Jour de départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Donaldsonville, Plaquemines, Baton-Rouge, Bayou Sara, l'embouchure de la Rivière Rouge, Natchez, Waterproof, Rodney, St-Joseph, Grand Gulf, Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires. — Le magnifique bateau à vapeur BELLE LEE, T. P. Leathers, capitaine, Adolphe Martin et Samuel Ayles, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il se rattache, à Vicksburg, avec les bateaux "Calumet" et "Coun ess" qui partent pour les rivières Tallahatchee et Yazoo. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à G. O. WAYNE,
28 nov—6f No 36 de la rue Natchez.

Grand Ecore.

PAQUEBOT hebdomadaire régulier.—Départ tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Pour Grand Ecore, St-Maurice, Montgomery (Fermant du fret pour les débarcadères Bondieu) Alexandrie, les débarcadères de Sicily Island, Marksville et tous les débarcadères intermédiaires. Le rapide bateau à vapeur GLIDE, capitaine James F. Moss ; commis J. W. Clayton, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. BRITTON & CO.
No 36 de la rue de la Commune

La Côte et Bayou Sarah.

POUR BATON ROUGE et tous les débarcadères intermédiaires.—Le bateau à vapeur NATIONAL, capitaine Emile Gosse, quittera la Nouvelle-Orléans les LUNDIS, à 5 heures de l'après-midi, et les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de lundi, 16 novembre. Retour : il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et les SAMEDIS. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
SIMMOTT & ADAMS, Agents,
No 25 de Commercial Place

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine.—Partant tous les DIMANCHES, à 5 heures du soir, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir. Pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le bateau à vapeur, de marche, M. I., Bryan, No 20, capitaine W. T. Barnes, partira comme il est dit, et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les JEUDIS et LUNDIS soirs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE,
6 Nouvelle-Levée.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans, la côte et le Bayou Sara.—Jours de départ réguliers.

Le steamer LAFOURCHE, capitaine S. Hemo (J. J. Brown, commis) partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., à dater de mardi, 15 septembre 1868. Il quittera le Bayou Sara tous les MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 12nov—1m

Le bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. R. Greathouse, commis A. J. Reid, aidé de MM. H. Landry et E. Fortia, quittera la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON.
29 août. No 11 de la rue Conti

La Côte et le Bayou Lafourche.

Ligne du Crescent entre la Nlle-Orléans, le Lafourche, ainsi que la Côte.

Le beau bateau à vapeur FLICKER, capt. Henri Caresse (N. Z. Dupuy, commis), partira du pied de la Nlle-Orléans pour les points et tous les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Retour : le VENDREDI et le LUNDI, avant le matin. 2 déc—1m

Paquebot du Lafourche et de la Côte.

Le NEW ERA, capitaine Dugas, commencera ses voyages le 24 septembre. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi. Il sera de retour les MERCREDIS VENDREDIS et LUNDIS.
2 nov—1m A. DUGAS.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine J. P. Arcala, commis F. A. Chester, part de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures du soir et les VENDREDIS à 10 heures du matin. Retour : il quittera les MERCREDIS et les DIMANCHES à 10 heures du matin. Le bateau se rend jusqu'à Lockport.

Les capitaines ne seront responsables des freight bills de Lockport.

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et du Lafourche.—Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, quittera la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin. Les mercredis, et vendredis, dans les rues du Vendredi et Dimanche. Les planteurs peuvent compter que le POWELL amènera à bord.
Nov—1m

Nlle-Orléans et Mandeville, Pass Mandeville, Louisville, Bonfouca, Parloir et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et très prompt, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. Hart, partira tous les MARDIS de la semaine.

Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va jusqu'à Covington, les MARDIS excepté. Il part, les samedis matin, les LUNDIS, MARDIS JEUDIS et SAMEDIS, à 8 heures du matin, et les MARDIS à 6 heures et JEUDIS à 5 heures après midi.

Le service se fait régulièrement à heure de s'assurer au chemin de fer du bas comme de coutume.

COHEN M. SORIA, agent,
Rue de l'Union, No 12 et 20

N. B.—Mis l'Arlés de Juin, avec ses Steamboats de Mobile. Stereti—1an

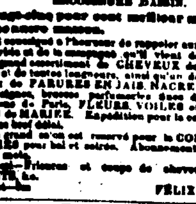

MAISON FELIX SARON
14 Rue Baronne, PRÈS CANAL.

SUCCURSALE, No 210 RUE DU CANAL, successeur BASSIN.

Vingt-cinq pour cent meilleur marché que toute autre maison.

LE soussigné a l'honneur de rappeler aux dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de CHEVEUX de toutes couleurs et de toutes longueurs, ainsi qu'un des plus beaux choix de PARURES EN JAIS, NACRE ET ACIER, de peignes, brosses, parfumerie des premières maisons de Paris, FLEURS, VOILES et COURONNES DE MARIÉE. Expédition pour la campagne dans le plus bref délai.

Un grand salon est réservé pour la COIFFURE des DAMES pour bal et soirée. Abonnement à la semaine et au mois.

Aussi—Frisures et coupe de cheveux des ENFANTS, &c.

Sept—3m FÉLIX SARON

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres.

No 143, rue des Magasins, coin Delord, et No 202, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques ; CERCUEILS en bois de cèdre, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures 4 juillet—1an

Tonnellerie qui a remporté le prix.

AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.

LE soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et demi barils mi-lourd et de boucauts à sucre. Il a constamment un grand stock de barils à mélasse de bonne et bonne qualité qu'il offre à des prix modérés et sans frais de charroi.

B. J. BERKERY,

Nos 61, 62 et 26 de la rue Front, entre Conti et Bienville.

Nov—3m (Déboucher du sucre) Bureau No 28.

UN REMEDE INFAILLIBLE.

Injection Ricord—Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour La GONORRHÉE dans toutes ses phases, L'ÉCOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés, La FLUOR ALBUS ou FLEURS BLANCHES.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un remède interne quand on l'emploie et les personnes qui, pendant des mois et même des années ont vainement essayé de tout, peuvent être sûres d'une guérison rapide et radicale.

La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des fleurs blanches, mal si commun dans les climats chauds.

AVERTISSEMENT — L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD, PARIS, scellés dans le verre. La même inscription se trouve sur la capsule.

MAUNSELL & BOGEL,
Agents pour la vente en

AGENCE GENERALE

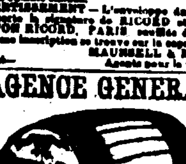

Eau-de-vie de Forgeat Fils
Do Alphonse Cabanne,
Champagne Clos Roederer,
Porte de R. Canet.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co.
28 oct—1an 27, Vieille Lev

GRAND CHEMIN DE FER DE LA **Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.**

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue St-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à 8 heures du matin, A. M. et le dimanche, CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algiers à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en partant de la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, seront, les jours Comp. et Commerce, pouvant faire recevoir les marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et à Brashear et la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de la Compagnie pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

VENTES JUDICIAIRES

Vente de Shérif.

Le 2 janvier 1869, il sera vendu, à Thibodeaux, paroisse de Lafourche rive droite, une Habitation sucrière ayant trente arpents de face sur quarante de profondeur, avec sucrerie à vapeur, cannes en winrows, moulins à riz avec machine, maison de maître et bâtisses diverses.

Le même jour, il sera également vendu, à Thibodeaux, du côté opposé à la susdite habitation, le tout pouvant former une seule et même habitation, une terre de trente-six arpents de face sur quarante de profondeur.

S'adresser, pour renseignements plus longs, 61, rue Carondelet.

5 déc—au 2 janv F. J. PAVY, Syndic.

Vente de Shérif.

Le 9 JANVIER 1869, il sera vendu, à la Maison de Cour de Napoleonville, paroisse Assomption, une petite Habitation mesurant environ deux cent quarante arpents de terre avec sucrerie, machine à vapeur, bâtisses diverses. Egalement Deux morceaux de terre. S'adresser, pour renseignements, à
F. J. PAVY, Syndic,
5 déc—au 9 janv No 61, rue Carondelet

ANNONCES DIVERSES

CORPS DE MUSICIENS

—DE—

CHAS. JAEGER.

Musique pour Concerts, Bals, Parades, Soirées, etc.

Les ordres seront reçus au No

212 .... RUE DE LA DOUANE 212

Et au CAVE

No 8 de la rue Carondelet.

BISCUITS. BISCUITS.

Old Basin Bakery,

P. BIZOT & SISSAC,

NOS 7 et 9, Carondelet Walk. Cette boulangerie connue depuis si longtemps et si avantageusement des marchands de la ville et des campagnes offre en vente des biscuits de toute espèce et de première qualité, à 10 pour cent au-dessous des prix courants.
1oct—3m

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK.

Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme ; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux : Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et rougeur, alternativement ; pâleur des lèvres, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement ; désir ardent d'avoir certaines sucreries, mauvaise haleine, gonflement du ventre, chatouillement et irrésistible nerveuse.

Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité ? Le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK, et l'on suit les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chassera infailliblement et le destructeur.

Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement, ne suffit pas, qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.

F. P. DUCONGE, Agent,
rue de Chartres, No 38, Nlle-Orléans.

Emigrants, Travailleurs et Artisans.

BEAUCOUP d'émigrants arrivent d'Europe, les personnes qui désirent avoir des travailleurs de tous les métiers ou des domestiques, feront bien de s'adresser au BUREAU D'IMMIGRATION, au No 112 de la rue de la Douane, Nlle-Orléans, où y trouveront ci-dessous et y faire servir ce dont ils ont besoin. Les personnes qui désirent d'employer pourront également s'y procurer des renseignements.

Le chef du Bureau prépare en ce moment et publiera un plan, à un rapport sur les ressources de la Louisiane — on lui rendra service en le lui fournissant sur ces manufactures. Il recevra avec reconnaissance tous les renseignements nouveaux qui pourraient lui être fournis. Il se recommande à l'intérêt des cultivateurs d'être fournis à l'émigration et qui rapporteront à l'endroit des fermes et de la culture des divers terrains.

JAMES O. NOYES,
24 nov—1m t. 1. 21 Chef du Bureau d'immigration

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 24 et 25 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane" approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets mis en circulation par cette banque de les présenter au paiement à l'Auditeur, et ceux qui ne les présenteront pas dans le délai l'Auditeur, et ceux qui le verront de dessous. Le paiement des billets ne pourra être fait que par la Banque du compté de dépôt sans. Le délai fixé par la loi ne sera compté qu'à l'expiration de ce délai de cette date, à l'expiration de ce délai les fonds déposés par la Banque pour le retrait des billets seront retirés.

J. R. MORTIMER,
Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 24 et 25 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane" approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets mis en circulation par cette Banque, et aussi au public, qu'ils aient à les présenter à la Banque pour être remboursés, à l'expiration de six ans, à partir de cette date ; les fonds déposés à la Banque de l'Auditeur de l'Etat, dans le cours de ce temps, seront retirés par la Banque pour le retrait des billets seront retirés.

GEO. A. FRERET,
15 juin—1an—t1 51 Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 24 et 25 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets mis en circulation par cette Banque, et aussi au public, de les présenter à la Banque pour être remboursés à l'expiration de six années à partir de cette date, à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat, et à l'expiration de ce temps les fonds déposés par la Banque pour le rachat des billets seront retirés.

M. AUGUSTIN,
17 juin—1an—t1 51 Caissier.

INSTITUTIONS

Institut St-Charles,

DIRIGÉ PAR MME CLARA LEFRANC.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

194 et 196 rue Bourbon.

LA réouverture des classes dans cette institution a eu lieu le 1er septembre.

Aux professeurs de musique, et si favorablement connus, attachés à l'institution, la directrice vient d'adjoindre M. Eugène Prévost, à qui elle a confié le solfège, l'harmonie et le chant.

Cet éminent professeur commencera son cours le 1er octobre. Les jeunes personnes qui ne sont pas élèves de l'institut seront admises à ces cours.

Pour les conditions, et pour les prospectus s'adresser à la Directrice, ou par lettre, boîte de la Résidence, lettre H. 2sept—3m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLESBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21 sept—1an

INSTITUTION DERON

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS,

No. 265, Esplanade, enseignement Primaire, Cours Élémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tenues des livres complètes) de 6 à 7 et de 7 à 8.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. 16 août—6m

INSTITUTION CARNATZ,

267, au coin des rues Prytania et Première.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et joint aux avantages d'un local spacieux ceux des frais ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'institution. 15août—6m

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES
Nos 212 et 214 rue St Charles, et 261 rue du Camp.

Mlle M. A. BURR .... Principale.

LA vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI, 1er septembre 1868.

Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, du Latin et de la Musique.

Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est soignée avec la même sollicitude.

Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr, au local de l'institution, où on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste, Boîte fermée No 134.
15 août—3m—4 par sem

Collége de Ch. Caron,

Angle des rues Orléans et Remparts.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Classes du jour pour garçons de 9 à 3 heures.

Classes du soir pour les grandes personnes de 6 à 9 h.

INSTRUCTION commerciale—Langues modernes. Conditions faciles.

Classes du jour........ de $3 à $5 par mois.
Classes du soir........ de $4 "
16nov—1an

M. ALBERT FABRE, ex-intendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui voudraient traiter avec M. FABRE sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.

FONDERIE DE LEEDS

(ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Poucher.

NOUS annonçons aux amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES À VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à clarifier, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Howell, des Bouches à fourneaux, des Grils ; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitation, de bateaux à vapeur et toutes commandes de fonderie pour la ville.
14 août—1an LEEDS & Co.

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN À RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juillet—1an

VENTES JUDICIAIRES.

ELISABETH TURNER, administratrice, vs ALEX. F. SUMMERS.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 475—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, cinq de janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue St-Louis, entre celles de Chartres et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No soixante-sept, borné par les promenades du Colysée et Prytanée, les rues Palmyre et Euterpe, et désignée par les Nos Un et Dix-Neuf, d'après un plan dressé par Jos Pilié, ci-devant voyer, daté du 8 février 1838 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors notaire public en cette ville. Le No Un mesure quarante pieds onze pouces de face à la place ou Promenade du Colysée, quatre-vingt-trois pieds de face au Basin et à la promenade Prytanée, quatre-vingt-sept pieds de profondeur sur la ligne limitrophe du No Dix-Neuf, dix pieds sept pouces trois quarts de largeur, derrière et sur la ligne limitrophe du No Dix, et a trente pieds onze pouces sur les lignes limitrophes des Nos Deux et Cinq. Et le No Dix-Neuf mesure cinquante-dix pieds huit pouces de face au Basin ou à la promenade Prytanée, cent onze pieds deux pouces trois quarts sur la ligne limitrophe du No Deux, et environ quatre-vingt-seize pieds quatre pouces sur la ligne limitrophe du No Un. Le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de James D. Denègre, suivant acte au rapport de Félix Grima, notaire public en cette ville en date du 14 décembre 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 déc—5,13,22,29—5 jan

Succession de feu LYDIA ROBINSON décédée épouse de JOHN McCLEAN.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 29,464—En vertu d'un writ de fieri facias contre John McClean en faveur d'Henry Bitters, adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, W. Avery, ci-devant shérif et par lui saisi transféré, je procéderai le SAMEDI, cinq de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

1—Deux certaines portions de terre ou terrains situés au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Montégut, de Craps et d'Amour désignés par les numéros un et deux, d'après un certain plan dressé par J. A. D'Hémécourt, ci-devant voyer de la Municipalité No 3, daté du 17 janvier 1842 et annexé à un acte au rapport d'A. Chiappella, alors notaire public en cette ville, en date du 11 août 1846.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Clouet sur cent trente pieds de profondeur entre des lignes parallèles, chacun ayant une profondeur de cent trois pieds neuf pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le No un forme l'angle de la rue d'Amour.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété a été acquise par le défendeur Jno. McClean, de la Dame Marguerite Digge, suivant acte au rapport d'Achille Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 6 août 1849.

2o—Deux certains terrains situés dans le même District et îlet, désignés par les numéros trois et quatre, d'après le plan sus relaté.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent, chacun, trente-deux pieds de face à la rue d'Amour, sur une profondeur de cent trente pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété a été acquise par le défendeur, ledit John McClean de John Schinkel, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 3 août 1854.

3o Une certaine portion de terre située dans lesdits District et îlet susdits. Ladite portion de terre commence à la distance de soixante-trois pieds une pouce et trois lignes de l'encoignure des rues d'Amour et Clouet, et mesure soixante-quatre, vingt-cinq pieds de face à la rue Clouet, sur cent trente-sept pieds neuf pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ledit terrain fait partie d'un terrain acquis par le défendeur, ledit John McClean d'Euridi Eichelberger, suivant acte au rapport de Selim Magner, notaire public en cette ville, en date du 16 décembre 1856.

4o—Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, de Chartres, Pauline et Jeanne, et désignée par le numéro dix d'après un croquis de C. A. de Armas, député voyer, et annexé à un acte au rapport d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville, en date du 16 mai 1851, mesurant, mesure américaine, cent cinquante pieds de face à la rue Pauline, sur une ligne de face de la rue Chartres, et cent quatre-vingt-cinq pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No deux. —Le dit portion de terre forme l'angle des rues Peters et Pauline et de Chartres et Pauline et se compose de la totalité des terrains Nos un à dix inclus, ainsi que douze et de la moitié des terrains Nos neuf et onze de l'îlet No deux, suivant plans sous une minute de Louis H. Pilié.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par le défendeur, le dit Jno. McClean, de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville, en date du 16 mai 1850.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à deux-moitié crédit, les acquéreurs fournissant leurs bons ou obligations, avec cautions bonnes et solvables portant intérêt aux taux de six pour cent l'an de leur date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs devant payer comptant leur proportion du coût des annonces, des frais du Shérif et des actes de vente ; les acquéreurs devront payer comptant au moment de l'adjudication les taxes de l'Etat, de paroisse et de ville.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
19 nov—21 26 —5 déc

CLAUDE FOULON vs AUGUSTE MANNESSIER

SIXIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,761—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI Cinq de Décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Philippe, de la Commune et Baronne et désignés par les numéros quatre et cinq, d'après un plan dressé par un plan dressé par le ci-devant voyer, annexé à un acte au rapport de A. W. Walker, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 25 mai 1850.

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes savoir :

Le terrain trente-neuf pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Philippe, trente-neuf pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Baronne, et cent vingt-cinq pieds de profondeur du côté de Philippe à la rue Baronne, de quarante-deux pieds de profondeur à la rue Baronne, de l'extrémité inférieure, limitrophe du No cinq.

Et le No cinq mesure vingt-deux pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Philippe, et une face égale à la rue Baronne, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de A. W. Walker, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 22 mai 1866.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 nov—12,21,28—5 déc

GEORGE ALCES vs S. FURK.

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,805—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, W. Avery, ci-devant shérif, et par lui saisi transféré, je procéderai le MARDI vingt-neuf de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue St-Louis, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une saisie de tabac.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 nov—24,27—déc 1,5

PETER TATE vs J. O. DE GRUY,

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 72—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-neuf de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg des Religieuses, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gaienne (connue jadis sous le nom de Wash) Ste-Marie, Laurel (autrefois St-Michel) et St Antoine, désigné par le numéro trois d'après un plan dressé par A. Hedin, ci-devant voyer, et déposé en l'étude de W. Christy, alors notaire public en cette ville, mesure le No 3 un Livre de plans No 2, mesurant trente pieds de face à la rue Gaienne, et (sur) le côté de la rue Ste Marie, cent vingt pieds de profondeur, par le numéro trois... sur une ligne de face à la rue Ste Marie, cent vingt pieds de profondeur entre les lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 nov—5 12 29 de déc

La Dame Emilie Evershed vs A. L. Bingaman

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans No 95—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, douze de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Vingt quatre, d'après un plan dressé par Louis Bringier, ci-devant arpenteur général, déposé en l'étude de O. De Armas, notaire public en cette ville.

Le dit îlet est borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Mire et Tonti.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Rufus K. Howell, suivant acte au rapport de Selim Magner, notaire public en cette ville, en date du 11 avril 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
10nov—16 19 29 5 et 12 déc

J. S. JUDLIN vs ADA A. BASELLI, veuve de JOHN C. DELLA TORRE.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 101—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, douze de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, formant l'angle du Cours des Tritons (Triton Walk) et du Cercle de Tivoli (Tivoli Circle), et mesurant vingt-cinq pieds huit pouces de face au Cours des Tritons, trente pieds onze pouces et demi de face au Cercle de Tivoli, soixante-quatre pieds de profondeur sur la ligne latérale limitrophe de la propriété aujourd'hui ou ci-devant de David O. Wire, et cinquante et un pieds dans le fond. Le dit terrain formant un triangle irrégulier s'étendant en entrave des murs extérieurs la Cour. Les 4 murs appartenant conjointement au dit Wire ou ayant cession et à la défenderesse. Le tout ainsi qu'il appert du croquis annexé à un acte au rapport de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 18 juin 1845.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse de la manière suivante savoir : Une moitié indivise pour en avoir hérité de son père, feu J. A. Baselli, et l'autre moitié pour s'en être rendue adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 30 mai 1846, à l'instance de Ada A. Della Torre vs. Joseph C. Baselli, No 16,372 des dossiers de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16nov—16,19,29—5,12déc

Succession de feu JOHN CAVALLO, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 32,446.

U. MARINONI vs G. LAWRENCE.

Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 261.

EN vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de novembre 1868, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et aussi, en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, quatorze de décembre 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés à la vente publique et adjudication de :

Le fonds de café, connu sous le nom de "Exchange House," situé au No 191 de la rue Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours, et dont une moitié indivise appartient à la dite succession et l'autre moitié indivise appartient au défendeur Lawrence.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2déc—5,8,11 12

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

NOUVELLE-ORLÉANS, 21 novembre 1868.

AVIS est donné que conformément à l'article QUATRE de la Charte de la Compagnie, une élection de douze Directeurs pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain, aura lieu, au bureau de la Compagnie, No 61 de la rue du Camp, le LUNDI, 7 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
THOS. ANDERSON,
21 nov— Secrétaire.

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

et fabricant

D'Installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,

No. 136, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse
Nouvelle-Orléans

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOSEPH HOLZ.

GRANDE VENTE

De Marchandises Sèches, Chapeaux Souliers et américaines, "Notions."

PAR JOSEPH HOLZ, Encanteur, No 21 de la rue de Chartres—SAMEDI 5 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans réserve,

1000 pièces coton blanc et coton écru,
1000 do bas et chaussettes français, anglais, allemands et américaines,
200 do flanelles, b'anche, grise, rouge, ecruée et unie.
100 douzaines jupons Balmoral,
250 douzaines chemises et caleçons, blanc, gris, rouge, et
rinces flanelle
100 couvertures grises et blanches,
150 pièces cotonnade, bleu et fantaisie,
— Egalement —
300 lots de marchandises assorties, telles que indiennes, alpacas, mousselines laine, indiennes, mouchoirs, couvertures mexicaines, toiles d'Irlande, serviettes, mouchoirs toile, fil en bobines, galons, &c.
400 douzaines chapeaux français et américains—pour hommes et garçons.
220 lots "notions" et articles de fantaisie, habillements, souliers et jouets.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 5 déc

VENTE A 6 HEURES PRÉCISES DU SOIR.

Grande vente de liquidation de la plus belle verrerie de Bohême, ornements de toilettes, caves à liqueurs, vases et statuettes en marbre de Paros, porcelaines, boîtes à ouvrage, jouets et articles de fantaisie—Au No 22 de la rue de Chartres.

IMPORTATION DE PROSPER SEBER.

PAR JOSEPH HOLZ, encanteur, bureau, No 21 de la rue de Chartres—

Il sera vendu, sans réserve, au No 22 de la rue de Chartres, SAMEDI SOIR 5 du courant, à 6 heures—

200 ornements de cheminées et vases à liqueurs en verre de Bohême—Le plus bel assortiment qui ait jamais été offert sur ce marché.

300 poupées de toutes grandeurs et de toutes qualités.
450 services à café, en porcelaine, tête à tête.
1000 jouets de toute espèce, dont l'énumération serait trop longue.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 déc

PAR O. VALETON.

Patates. Patates.

PAR O. VALETON, encanteur SAMEDI, 5 décembre, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'encan quatre Tchoupitoulas et Marché—
100 barils bonnes pommes de terre, du Nord.
Conditions, comptant. 5déc

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Vente Renvoyée.

VENTE PAR CATALOGUE

d'EAUX-DE-VIE FRANÇAISES

VINS, PORTO, BOUTEILLES, &c.

PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur—MARDI, 8 décembre 1868, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs MM. Auguste Couturie & Co., No 27, rue Vieille-Levée—Eaux-de-vie françaises des marques suivantes :

OOC Alp. Cabanne, Pellerin, Gibes Vivier & Co (Tremblay A. Rockets) Boutre, 1804 et O P S,
VINS ROUGE ET BLANC, EN CAISSES,
PORTO DOUX ET SEC, REID, &c.,
BOUTEILLES VIDES, &c.

Les catalogues, avec les détails et les conditions, seront prêts 3 jours avant la vente. 4 déc

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

Bottes, Souliers, Linge fait et Chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.—H. Samory, encanteur—SAMEDI, 5 décembre, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

300 caisses bottes souliers et brodequins, comprenant un assortiment général,
— Aussi —
100 lots linge fait de coton.
— Et —
100 douzaines chapeaux.
Conditions—à la vente. 4 déc—2f

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Actions de Banques et de Chemin de fer, Bons de la ville et de l'Etat, &—Vente péremptoire pour effectuer une liquidation définitive d'une société.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 20 rue Bienville—SAMEDI, 5 décembre, à midi, il sera vendu, sans limite ou réserve, pour effectuer une liquidation—

250	actions du chemin de fer de Jackson,	
47	do	de la Banque du Crescent City
25	do	de la Banque de la Nouvelle-Orléans,
150	do	de la Banque de l'Union,
210	do	de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

$14,500 billets de la ville,
2,000 bonds de la ville, 10 pour cent janvier et juillet,
2,500 warrants d'Etat, 140 actions de la Banque des Marchands.
$3,000 de bonds de la ville, portant 10 p. c. d'intérêt.
Conditions, comptant. 4 déc

PAR J. DEJAN JR.

Chevaux, Mulets et Véhicules, à l'encan.

PAR J. DEJAN, Jr encanteur—Bureau et entrepôt, No 190 de la rue Gravier—Il sera vendu SAMEDI, 5 décembre 1868, à 10 heures du matin, aux écuries de Dr Jos. Elliot, au coin des rues Baronne et Gravier—Chevaux appareillés, mulets et de selle,
Mulets, buggies, wagons.
Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis.
N. B—Entrée gratis. 4 déc

PAR D. B. MORPHY.

Ornements de cheminées de salon et de chambres à coucher, Articles de toilettes, Services de table et Services à café, Articles de fantaisie.

PAR D. B. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, LUNDI 7 décembre 1868, à 11 heures du matin, dans le magasin, au premier, au magasin No 47 de la rue du Magasins—Le tout un plus beau et le plus choisi assortiment de verreries de Bohême, Services, Bronzes et Porcelaines, etc. Peints et décorés—Le tout à vendre sans réserve. Les objets en seront exposés le jour de vente. Le public pourra voir les articles avant la vente qu'ils vendredi et samedi, des jours de la vente.

Conditions—Comptant. 30 nov

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., E. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 5 décembre, à 10 heures, à leur salle d'encan, No 18 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, en chaises à bascule, à ressorts, tables de centre à dessus de marbre, tables de toilettes, matelas de crin et de mousse, ...

— EGALEMENT —

Une grande fontaine de bois cottage, chaises à siège en bois et cetera.

GRANDE VENTE PÉREMPTOIRE.

Elégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS. CO., E. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 5 décembre, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Lion, rue Gravier—

Magnifiques chevaux appareillés,
Chevaux de selle et de trait,
Beaux mulets de tir,
Vaches laitières,
Buggies, wagons, harnais.

AUSSI—Buggy découvert et couvert, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR G. DE FERIET.

Encan de Dames ! Encan de Dames !

Vente par Catalogue de magnifiques articles

— TELS QUE —

Manteaux de Dames, Dentelle Cluny, Valenciennes, Cols et Manchettes toile et piqué brodés, etc. Garnitures fourrure, Rubans, Tulle illusion, Modèle Grenadine, Soie et Coton pour robes, etc.

— EGALEMENT —

Magnifiques Bijoux corail rose, Bracelets or, Boutons diamant, Boucles d'oreilles rubis, perle, grenat et diamant, etc.

Fonds de l'ancien Magasin de Modes de Mme CHARLOTTE LEVY, — Vendu pour cause de départ et retrait des affaires.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 25 de la rue Bienville—LUNDI, 7 décembre 1868, à 10 heures du matin, et les jours suivants, à la même heure, il sera vendu, à l'enchère publique, rue du Canal au-dessus du magasin de bijoux de S. Bier, tout le fonds du célèbre magasin de modes de Mme Charlotte Levy, avant son départ pour l'Europe.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

On peut se procurer des catalogues au bureau de l'encanteur. 1er déc

PAR C. E. GIRARDEY & CO

PLACEMENT AVANTAGEUX.

Le magasin et maison, en briques, à trois étages et mansarde No 41 de la rue St-Pierre, coin Passage de la Bourse.

PAR C. E. GIRARDEY & Co—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 5 décembre 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

La bonne propriété, portant le No 43 de la rue St-Pierre, dans l'îlet compris entre les rues St-Pierre, Royale, Passage des Accacias et Passage de la Bourse. Le terrain a 14 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue St Pierre, sur 39 pieds de profondeur et de face au Passage de la Bourse. (Pour les dimensions exactes voir le plan exposé à la Bourse). Les améliorations comprennent une bâtisse en briques très-solide, à trois étages et mansarde, avec chambres et cabinet, et par entrée latérale s'ouvrant par le Passage de la Bourse à la partie supérieure de la bâtisse. Le premier, le deuxième et le troisième étages sont disposés et subdivisés de manière à servir de bureaux. Il y a deux chambres et corridor à chaque étage, des installations de gaz partout, galeries sur la façade et les côtés, une cuisine en briques, à trois étages, ayant du grand-diverse chambres douze logement de plus, hydrant, cour pavée. Le tout en très bon état.

La propriété est vide en ce moment et peut être livrée de suite.

Le voisinage est des plus respectables. La propriété est près de l'église du meilleur marché de la ville, des théâtres des écoles et dans un quartier de commerce.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans, en billets spécialement garantis par hypothèque sur la propriété, portant huit pour cent d'intérêt l'an, de la date à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat), laquelle le l'acquéreur dans le cas de procès pour le recouvrement du montant des billets.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par devant Gottschalk et Magner, notaires publics, aux frais de l'acquéreur. 21nov

Deux maisons "cottage" dans la rue Jackson—Succession de GEORGE HUGHES—No 32,3 6—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 Passage de la Bourse,—SAMEDI, 5 décembre 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la ville de la Nlle-Orléans, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, le 16 mai 1868, et qui, le 20 mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour l'affaire de la succession de George Hughes décédé, à l'effet d'opérer un partage—la propriété suivante :

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Jackson, Josephine, Laurent et White. Le dit terrain est désigné par le No 3, il a 31 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Jackson, sur 136 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent deux maisons cottage, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1868.

L'acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, par devant ——, notaire public
5 nov—14,21 28—5 déc

Jolie maison "Cottage," au No 373 de la rue de la Commune.—Succession de PHILIPPE E. FITZSIMMONS —No 2660.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI, 5 décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. John Wm. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans en date du 9 juin 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Philippe E. Fitzsimmons, décédé—la propriété suivante :

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Commune, Gasquet, Claiborne et Bertigny. Le terrain est désigné par le No 14 de l'îlet No 32 ; il a 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue de la Commune, 25 pieds dans le fond, sur 84 pieds de profondeur du côté des terrains No 14 et 20 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 16 au pied anglais. Les améliorations comprennent une jolie maison "cottage," bonne desquelles on dit, le terrain portant le No 373 de la rue de la Commune.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1868.

Les actes de ventes et les timbres des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, par devant James Graham, notaire public. 3 nov—5,14,21 28,—5 déc

L. CRESSON,

PEINTRE,

163 et 165 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ : Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c.

Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture dorure, déco

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Vente de commerce spéciale et sans réserve,

Pour clore des consignations.

60 caisses Porcelaine fine, Verrerie de Bohême, Statues, Ornements, Articles de fantaisie en porcelaine, Jouets, Fusils, Bijouterie, &c—*sans aucune réserve—au plus haut enchérisseur.*

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—Alex. Levy, encanteur—SAMEDI 5 du courant, à 10 heures du matin, dans notre salle d'encan, No 23 de la rue de Chartres, il sera vendu—

60 caisses porcelaine et verrerie de Bohême,—un des plus beaux assortiments qui aient jamais été offerts dans cette ville—vases porcelaine et Bohême, extra grande, moyenne et petites, ornements de toilettes, porte-cigares, coupes, beurriers, boîtes à poudre, porte-cartes, pièces montées, tasses et soucoupes à devises, tables, objets en biscuit, chandeliers, paniers à toilette, pompes en porcelaine et en biscuits, services de table et services à café peints et dorés, &c.

Egalement :

50 caisses jouets assortis, venant d'être reçus directement des manufacturiers et en parfait état.

Le tout sera vendu sans réserve quelconque, au plus haut enchérisseur, pour clore des consignations.

Les acheteurs trouveront leur avantage à assister à cette vente.

Et à 1 heure : 400 mousquets,
20 carabines Enfield,
150 revolvers de Colt,
Aussi—Un piano Pleyel,
Conditions—Comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis. 4déc

PAR VINCENT & CO.

Habillements, Chapeaux, Parapluies, Souliers, noirs et fantaisie pour enfants, Lingerie de messieurs.

PAR VINCENT & Co., G. Vincent, encanteur—SAMEDI, 5 décembre 1868, à 10 heures, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—

200 cartons souliers noirs et fantaisie pour enfants, un assortiment complet reçu par les derniers arrivages.
200 douzaines chemises blanches, couleur et flanelle, caleçons, pour hommes et jeunes garçons.
100 lots de lingerie de messieurs.
50 caisses de parapluies.
40 pièces tissus blanches et à carreaux.
—ET—
4 caisses brodequins pour hommes—Pour le compte de qui il appartiendra. 5déc

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriété de valeur rue Bagatelle, encore Bons-Enfants et Morales.

Succession de JUSTINE CLAY, épouse décédée de PIERRE WILSON.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur—Bureau Passage de la Bourse, No 46—SAMEDI, 12 décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1868, la propriété suivante :

UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet, compris entre les rues Bagatelle, Bons Enfants, Morales et Union, mesurant (mesure américaine), 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bagatelle, sur 123 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit d'un an en billets du trésor des Etats-Unis portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur ; les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du revenu des Etats-Unis. 12 nov—12,21,29—déc 5,12

PAR ALFRED BOULIGNY.

VENTE DE SYNDIC.

W. C. S. Ventress vs ses créanciers.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur—Bureau No 51 Passage de la Bourse—En vertu et conformément à un ordre de l'honorable E. Beauvais, juge de la Quatrième Cour de District Judiciaire pour la paroisse Ascension, dans la susdite affaire, en date du 29 janvier 1867, et par ordre de M. T. O. Stark, syndic, je vendrai à l'encan, SAMEDI 9 janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, les propriétés suivantes, situées dans la paroisse St Martin, sur le Bayou Serrel, appartenant au susdit failli—

Toutes ces portions ou superficies de terres situées sur le Bayou Serrel, paroisse St Martin dans cet Etat, connues et décrites comme suit : Section Trente-six (36) à moitié Est du quart Sud-Est et la moitié Nord du quart Sud-Ouest de la Section Vingt-cinq, township Onze (11) Rang Douze (12) Est. Aussi la moitié Est de la Section Un (1) et la moitié Est du quart Sud-Ouest de la même Section dans le Township Onze, Rang Douze E.t., contenant en totalité cinq cent cinquante (1650) acres plus ou moins.

Ces terres comprennent une grande partie de terres boisées, et il y a une grande quantité de chênes verts, et dans le fond de belles cyprières. Ces deux terres sont accessibles à la navigation et seraient un très bon placement.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente pardevant F. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis.
24 nov—5 12 19 29 déc et 2 janv

PAR S. GUINAULT

Belle Propriété sur la rue Dumaine, dans le voisinage du Marché Trémé, Nos 266 et 268.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 5 décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

Un lot de terre mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Dumaine sur 97 pieds de profondeur, situé entre les rues Robertson et Claiborne. Sur le terrain est construite une maison cottage double, une maison cent-neuf huit chambres dont deux dans le grenier, et cabinets avec corridors et dépendances. Cuisine, hangar, puits, citerne, etc. Le tout est en ardoises et divisé en deux logements, à double hydrants, cour carrelée, et autres dépendances. Le terrain mesure 31 pieds et 7 pouces de face à la rue Dumaine, 97 pieds de profondeur. Ensemble, 37 ans.

Conditions—L'acquéreur payera $2,000, dus à la Banque de la Nouvelle-Orléans. La balance, en billets payables à un et deux ans, portant intérêt à raison de 8 p. % par an jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque.

Acte de vente pardevant J. Cuvillier, notaire, payés aux frais de l'acquéreur, et des timbres des Etats-Unis. 25nov

Propriété en briques, de valeur, rue de Marché du Port.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 5 décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Une maison en briques à étage, à vérandah, magasin au rez-de-chaussée, trois chambres en dessus, ayant par le derrière, cuisine à étage, sept chambres, au dessus, écurie, hydrant, citerne, &c. Le terrain mesure 20 pieds de face à la Levée, sur 100 pieds de profondeur entre les lignes parallèles.

Conditions—Le compte du 1er janvier 1869 et la balance à la Banque de Crédit de la Banque des Citoyens de la Louisiane, dont l'acheteur assumera l'hypothèque de la susdite Banque, de $1,126, payable ou remboursable à la Banque, de 12 à 16 ans. L'échéance, de 1869 et la balance en deux paiements payables par $3,300 comptant, et le reste payable à un crédit d'un an en billet garanti par hypothèque.

Acte de vente pardevant J. Cuvillier, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 20 nov

VENTE RENVOYÉE POUR CAUSE DE MAUVAIS TEMPS.

Beaux Meubles, Tapis, &c.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville. — LUNDI, 7 décembre 1868, il sera, à 10 heures et demie du matin, rue Teschene, entre Dauphine et Bourgogne—Un lot de meubles meublant, consistant en bois de lit, literies, tables, chaises, glaces, toilettes, sofa, &c. Aussi un joli assortiment de meubles, fauteuils, meubles de salon, de lits Ventoris, armoires, toilettes, lavabos à dessus en marbre. Plusieurs beaux tapis, &c. 4 déc

Vente pour opérer un partage.

Propriétés Gonet contre Lanre Gonet et autres.

Propriété de prix dans le Deuxième District, Un Magasin en briques, à trois étages, dans la rue de la Vieille-Levée,

Trois jolies propriétés dans les rues Dumaine et Villeré,

—ET—

Un Terrain au fond au Vieux-Bassin.

Scrips—Actions.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI, 12 décembre 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 7 novembre 1868, et conformément à la délibération du conseil de famille, rendue en date du 7 novembre 1868, homologuée par jugement du 9 du même mois, les propriétés suivantes appartenant à la succession ci-dessus—savoir :

Propriétés foncières.

1. Un Terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Vieille Levée, Chartres, St Louis et Toulouse, désigné par le No 67 sur un plan dressé par J. A. Benquié, ci-devant voyer, déposé sous le No 17 du livre de plans No 6, en l'étude de H. P. Caire, ancien notaire. Ledit terrain a 28 pieds 8 pouces de face à la rue Vieille-Levée, sur 98 pieds 9 pouces de profondeur et 28 pieds de large sur la ligne du fond, avec l'usage en commun avec d'autres propriétaires, d'une allée, et d'un passage s'ouvrant sur la rue St Louis. Ensemble, un magasin en briques, à trois étages, No 118, loué à bail à M. J. B. Pratto, jusqu'au 31 octobre 1869, à raison de $100 par mois.

2. Un terrain situé dans le même District de cette ville, dans le faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St Philippe, Villeré et Robertson, désigné par le No 1, formant l'angle des rues Dumaine et Villeré ayant 27 pieds 7 pouces de face à la rue Dumaine, sur 95 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue Villeré. Ensemble, une maison en bois, No 299 de la rue Dumaine, ayant au rez-de-chaussée, vestibule, salons doubles à portes à coulisses, salle à manger et office ; à l'étage, trois chambres, un dressoir, deux cabinets, cave à l'arrière trois chambres en dessus, deux cabinets, cuisine en briques, à trois étages, à cour, latrines, hydrant, etc.

Cette propriété est vendue sujette au bail expirant—à raison de $33 33 1/3 par mois.

3. Un terrain touchant au précédent, désigné par le No 2 ayant 30 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur. Ensemble, une maison en bois, à étage, No 291, de la rue Dumaine, ayant au rez-de-chaussée, vestibule, salons doubles, salle à manger et office, cuisine en briques à trois étages, ayant 7 chambres, cave, chambre à bain, hydrant, citerne, cour pavée, etc.

4. Un autre lot de terre contigu sur la ligne de fond aux deux propriétés ci-dessus décrites, désigné par le No 3, mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Villeré, sur 95 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble, une maison en bois, No 191, rue Villeré, ayant au rez-de-chaussée vestibule, salons doubles avec portes à coulisses, salle à manger et office, trois chambres en dessus, deux cabinets et balcon sur la rue ; une bâtisse basse en bois dans la cour, deux chambres, cuisine citerne, water-works, latrine, etc., etc.

Toutes ces maisons sont couvertes en ardoises.

5. UN TERRAIN situé dans le Deuxième District, au faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre la rue Toulouse et Promenade Carondelet et les rues St Louis, Villeré et Robertson. Le dit terrain est désigné par le No 2, il a 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Toulouse ou Promenade Carondelet, sur 116 pieds de profondeur. Ensemble, deux hangars, dont un à étage, servant de boutique de charpentier.

Actions et Scrips.

Cinq actions de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet de la Nlle-Orléans, $100 l'action.

Un certificat, No 405, pour $10 de fonds de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans, pour 1861.

Un certificat, No 465, pour $10, de fonds de la même compagnie, pour 1862.

Un certificat, No 412, pour $20, de fonds de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, pour 1864.

Un certificat, No 392, pour $76, de fonds de la même compagnie, pour 1866.

Un certificat, No 4'2, pour $30, de fonds de la même compagnie, pour 1867.

Termes et Conditions—Pour les actions et le scrip, comptant.

Pour les propriétés foncières—La moitié comptant, le reste à un an de crédit. Les billets ou coupons des acquéreurs devront être faits à leur propre ordre, et endossés par eux, portant huit pour cent d'intérêt l'an, de la date de la vente à parfait paiement, et garantis par spécial hypothèque, et privilège de vendeur. Les bâtiments devront être assurés pour le recouvrement du montant des billets et les primes par les acquéreurs pour le montant des billets en vue, et cette assurance transférée à des vendeurs. Le tout devra être garanti par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec la clause de non aliénation, et les taxes de 1868 de ville, de l'Etat devront être payées par les acquéreurs pour à partie non expirée de l'année.

Les actes de vente pardevant Gottschalk et Magner, notaires publics, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats Unis. 1erdéc

PAR PALFREY & CO.

Succession de DOMINIQUE L. SIMONIN, No 32,770—Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans—Vente à l'encan, d'une maison en bois, à étage No 191 de la rue Thalie, près la rue Prytanie.

PAR PALFREY & Co., H. W. Palfrey, encanteur—Bureau, No 22 de la rue Carondelet—SAMEDI, 2 janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable L. Dubigneaud, Juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 17 septembre 1868, il sera vendu, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Thalie, St-Charles, Prytanie et Erato. Ledit terrain a un pied français, 32 pieds de face à la rue Thalie, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 128 pieds. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus et comprenant : Une maison en bois à étage, ayant 4 chambres avec les dépendances, un terrain et dessus, partie ; Les chambres de la principale, des latrines, toiture ; un ardoises ; une cuisine en bois, à étage, couverte en ardoises. Toutes, installations de gaz partout.

Conditions de la vente—La moitié du montant de l'adjudication, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à un an de crédit, en un billet de l'acquéreur, portant intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de la vente au parfait paiement et garanti par hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave de Armas, notaire public.
1er déc—1er, 10, 17, 24, 31—2 janv